Affiche le ID : 027-242700607-20230228-2023 0060-DE

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 Février 2023 Extrait des délibérations n°17

Date de convocation : le 22 février 2023. Date d'affichage : le 22 février 2023.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 février 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE − Président -, salle polyvalente de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC. ➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON − Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice: 55

Présents: 47

Pouvoir (s): 4

Toutes les communes étaient représentées sauf : BACQUEPUIS - DAUBEUF-LA-CAMPAGNE - ECAUVILLE - SAINT-MESLIN DU BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William - Absent	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick - Excusé	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian - Excusé	CHECA Marie-France
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence – Excusée	SERGENT Agnès - Excusée
	POUVOIR : Martine SAINT LAURENT - HOUETTEVILLE	-
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance – Excusée	BUISSON Sébastien - Absent
	POUVOIR : Benoît HENNART - QUITTEBEUF	
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise - Excusée	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier - Excusé	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise- Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Absent
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Absent
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	Dodd, Dodd, Hono / Book
	FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSC DU THEIL	VALLEE Laurent	NOCCONO TUME - Absent
and the second s	RECULARD Sandrine	
	BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud	
3-90-00	CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER	1
	Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier.	1
	DETAILLE Edouard - Excusé : POUVOIR Francis BRONNAZ	
	LOPEZ Brigitte – Excusée	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Absent
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie – Excusée
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry – Excusé
ST MESLIN DU BOSC	BONNEAU Christian - Excusé	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	BUYZE Jacky – Excusé : POUVOIR Jacky LARGESSE	JOOEN EIIC - Absent
OTE GOLOMBE LA GOMMANDERIE	LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE DU BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle- Excusée
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	- 1120 TO 112 A 1120 TO 11 E 170 EM	CHOMONE Halana Francis
VILLETTES	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

Page 1 sur 2

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 08/03/2023 Reçu en préfecture le 08/03/2023 Affiché le

ID: 027-242700607-20230228-2023 0060-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 Février 2023 Extrait des délibérations n°17

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle au SMABI

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Iton (SMABI) exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le bassin versant de l'Iton, uniquement dans les limites du département de l'Eure. Il apparaît cependant nécessaire d'assurer une cohérence globale de gestion entre l'amont et l'aval du bassin versant de l'Iton, au-delà même des limites départementales.

Afin de concrétiser cette cohérence, le SMABI doit étendre son périmètre sur la partie du bassin versant dans le département de l'Orne, essentiellement sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle.

Une réunion de concertation en présence des préfets de l'Orne et de l'Eure s'est tenue le 11 juillet 2022 sur ce sujet. A l'issue de cette réunion, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, réuni le 13 octobre 2022, a décidé d'adhérer au SMABI pour les missions GEMAPI et SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), afin d'assurer la solidarité du bassin amont-aval et pour l'intérêt général.

Le Comité Syndical du SMABI a validé l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle le 17 novembre 2022. La décision d'adhésion doit être désormais soumise à l'ensemble des organes délibérants des membres du SMABI

Il est donc proposé de valider l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle au SMABI.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu les statuts du SMABI,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-18.

Vu le courrier du SMABI en date du 23 novembre 2022, et reçu le 2 décembre 2022, relatif à la notification de la délibération du SMABI portant sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle audit syndicat,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 9 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 09 février 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 février 2023,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré ;

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle au SMABI,

- autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance Jérôme HENON Le Président, Jean-Paul LEGENDRE

MUM

Page 2 sur 2